

**CHAMPIONNAT DU MONDE 2015 DE LA CLASSE 420
KARATSU - JAPON – 17 au 25 juillet 2015
ACTE DE CANDIDATURE ET d'ENGAGEMENT (si sélection)
Coureur – UNIQUA France**

*A renvoyer obligatoirement avant le 30 octobre 2014, délais de rigueur,
par e-mail à christian.berhault22@gmail.com
ET par courrier à UNIQUA France / c/o BERHAULT Christian
52, Boulevard Henry Orrion, 44000 NANTES*

1 - PREAMBULE

Compte tenu du lieu du Championnat et de la nécessité de louer les bateaux sur le site du Championnat, le budget individuel de participation sera exceptionnellement important.

Le Règlement Sportif prévoit une délégation composée au maximum de 4 équipages masculin ou mixte et de 4 équipages féminins, encadrée par un entraînement et un team leader. La sélection sera établie à partir des résultats de la CIMA 2015.

Les dates du Championnat du Monde se superposent aux dates de l'EUROSAF Jeune, organisé en France, d'une part, et aux dates de la Coupe Nationale 420, d'autre part.

En fonction du nombre de candidatures reçues dans les délais, UNIQUA France pourra décider de **réduire le nombre d'équipages sélectionnés ou d'annuler la participation d'une Délégation Nationale** après avis de la FFVoile. La décision sera prise avant le 15 février 2014 au plus tard.

2 - ENGAGEMENT DU COUREUR ET/OU DE SON REPRESENTANT LEGAL

Je soussigné(e),

Nom et Prénom :

.....

Licencié(e) de la Fédération Française de Voile et de Nationalité Française (Article 69 du règlement intérieur de la FFVoile).

Je déclare :

- **Avoir pris connaissance et accepté** le règlement de sélection (Règles de Candidature et Règlement Sportif) et les règles de préparation et de participation (établies par UNIQUA France en accord avec la FFVoile°,

- **Faire acte** de candidature au **Championnat du Monde 2015** : **OUI** **NON**

Je joins au présent acte de candidature un chèque de 1000euros à l'ordre d'UNIQUA France, pour confirmer ma candidature.

Ce chèque ne sera débité qu'en cas de sélection. Ce montant viendra en déduction de la provision financière sollicitée ultérieurement par UNIQUA et **estimée à 4000€ par coureur (8000€ par équipage)**. Ce chèque sera restitué en cas de non sélection.

En cas de sélection après les épreuves de référence, je m'engage :

- **A participer** au sein de la Délégation Nationale aux Championnat du Monde 2015 de la classe 420,
- **A participer** aux programmes de préparation avant et pendant le ou les championnat(s) (programme et date de préparation à confirmer ultérieurement par UNIQUA),
- **A participer** spontanément et activement à toutes les phases de la vie de la Délégation Nationale durant le(s) Championnat(s) (tâches matérielles et collectives, réunions, etc.),

Association loi 1901 Toulon/n°0833019064 - Affiliée à la Fédération Française de Voile

- **A accepter** la discipline indispensable à une vie en équipe, à respecter toutes les consignes de vie de la délégation qui seront définies par l'équipe d'encadrement du Championnat concerné,
- **A avoir** en tout lieu et en permanence un comportement digne d'un sportif de haut niveau et digne d'un ressortissant de nationalité française
- **A porter**, dès que demandé, les tenues vestimentaires de la Délégation Nationale et à participer aux séances de prises de photos,
- **A faire** le maximum pour obtenir les meilleurs résultats sportifs possibles, avec comme objectif minimum la participation au Groupe Or de l'épreuve,
- **A avoir, avant le départ de la délégation au Championnat, un matériel nautique compétitif et conforme, avec les règles de jauge internationales en vigueur. Les bateaux étant loués sur le site du Championnat, seuls les voiles sont concernés.**
- **A avoir** pris connaissance de l'**avis de course** de l'épreuve au moins 3 mois avant le début de l'épreuve,
- **A régler** à UNIQUA-FRANCE, tous les frais inhérents à sa participation au(x) championnat(s) à la date de confirmation de la sélection (soit 2 semaines après la CIMA 2015). **La provision financière** comprend les frais d'inscription, les frais techniques, la participation à l'hébergement et au transport (avion), la location des bateaux. Le non-acquittement de cette participation entraînera une exclusion de la Délégation Nationale. **Pour information le budget prévisionnel est estimé à approximativement à 4000 € par coureur (8000€ par équipage).**
- **A donner autorisation** au Team Leader et à l'Entraîneur, référents désignés par l'UNIQUA sur l'épreuve concernée, de prendre toute disposition en cas d'accident ou problème de santé (hospitalisation, intervention chirurgicale, rapatriement, ...) pouvant intervenir pendant les durées du voyage et du séjour (carte européenne d'assurance maladie obligatoire)
- **A prendre** toutes les dispositions nécessaires pour assurer les biens et les personnes pour les conditions non couvertes dans le cadre de la licence FFVoile (dommages au matériel nautique jusqu'à hauteur de 500000 € et couverture type Mondial Assistance)
- **A signaler tout problème de santé ou toutes contre-indications à la participation aux Championnat du Monde et qui pourraient apparaître après la sélection**

Tout coureur qui sera sélectionné est bien conscient que le non-respect d'un seul des engagements cités ci-dessus peut entraîner son exclusion de la Délégation Nationale, y compris en cours de Championnat, et son rapatriement à ses propres frais. Un rapport circonstancié serait alors transmis au président d'UNIQUA-France avec copie au Président de la FFVoile.

3 - ENGAGEMENT D'UNIQUA FRANCE

L'Association UNIQUA-FRANCE s'engage pour sa part :

- **A gérer** les inscriptions, l'organisation de l'hébergement et du transport, la location des bateaux, l'encadrement à terre et sur l'eau pendant toute la durée du(des) championnat(s) concerné(s) en accord avec la **FFVoile**,
- **A chercher** les solutions les moins onéreuses possibles tout en essayant de maintenir la qualité de la prestation tant au plan de l'organisation de l'hébergement et de l'encadrement, que du respect d'un certain nombre de critères de sécurité, de santé, de bien-être et de bon sens pour le groupe et chacun de ses membres. UNIQUA-FRANCE pourra s'appuyer sur le Département Logistique de la **FFVoile**, des Centres d'Excellence de Voile, des Ligues, des Comités Départementaux ou des Clubs.

Signature du coureur (précédé de la mention "lu et approuvé").....

Signature du représentant légal (précédé de la mention "lu et approuvé ").....

Signature du Représentant d'UNIQUA FRANCE dûment habilité (précédé de la mention "lu et approuvé ")

